



ARRÊTÉ n° A 04/2026

Délégations de fonction et de signature à Madame Manon MEYER 2^{ème} adjointe chargée de l'école, du périscolaire, jeunesse, solidarités et actions sociales

La maire de la commune d'AURONS,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal en date du 20 mars 2026 ayant pour objet l'installation du conseil municipal,
l'élection du maire et de quatre adjoints,
Vu la délibération n° 2026-01 du conseil municipal du 20 mars 2026 relative à l'élection du maire,
Vu la délibération n° 2026-02 relative à l'élection des adjoints au maire,
Considérant la nécessité de fixer les délégations conférées par la maire aux adjoints et en particulier
celles conférées à Madame MEYER Manon,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de
donner délégations de fonction et de signature à Madame MEYER Manon, 2eme adjointe,

ARRETE

Article 1 : Délégations de fonction et de signature sont données à Madame MEYER Manon, 2eme
adjointe, à l'effet de suivre, d'une manière générale, tous les dossiers relatifs à l'école, périscolaire,
jeunesse, solidarités et actions sociales.

et, à l'effet de prendre les décisions et signer, au nom de Madame la maire, tous documents,
correspondances courantes, actes, décisions ainsi que de la signature de tous documents,
correspondances courantes, actes, décisions, relatifs aux compétences déléguées dans le domaine de
l'école, périscolaire, jeunesse, solidarités et actions sociales.

Article 2 : Les présentes délégations sont consenties par Madame la maire, sous sa responsabilité et
sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Madame la maire, sans délai, de toutes les
décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au Préfet au titre du contrôle
de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie. Il sera mis en ligne sur le site
de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et sera adressé à Monsieur
le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier et notifié à l'intéressée.

Fait à AURONS, le 9 avril 2026

Bon pour notification,

Le: 9 Avril 2026

Sophie KERNEN,

Maire d'Aurons

